

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 13 décembre 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mr JOUJON Philippe - Mr BACH Philippe

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Modification de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 16 Novembre 2017
3. Participations centres aérés, colonies, classes diverses
4. Aides Centres aérés, colonies de vacances : autorisation de versement anticipé
5. Avance de subvention pour le centre de loisirs associatif « Les Galopins »
6. Aide à l'emploi d'éducateur sportif
7. Subvention exceptionnelle à la FNACA
8. Validation de l'avant-projet de l'aménagement de la rue du 8 mai 1945
9. Travaux réseaux humides Rue du 8 mai 1945 pilotés par la Direction Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (DEA) ;
10. Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire : Rue du 8 mai 1945 - enfouissement du réseau basse tension et renouvellement de l'éclairage public
11. Acquisition d'une partie de la parcelle AK23 pour l'aménagement de la voirie du Pôle Multi-Activités
12. Avenant n°2 du marché public de services de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
13. Acquisition d'une partie de la parcelle AC 279 située vers Les Balcons de Ladry
14. Principe de l'instauration d'une Taxe d'aménagement sectorisée
15. Eclairage public : autorisation de communication d'informations commercialement sensibles à la communauté d'agglomération du Puy en Velay
16. Convention clinique vétérinaire pour la stérilisation et l'identification des chats errants
17. Convention Commune de Vals près Le Puy et TERANA Haute-Loire
18. Convention de prestations de services entre la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et la commune de Vals près Le Puy
19. Organisation de la semaine scolaire - Rentrée 2018-2019
20. Tarifs municipaux 2018
21. Modification du tableau des effectifs
22. Loi MACRON- Dérogation accordée au repos hebdomadaire
23. Concession d'aménagement du secteur St Benoit avec la SPL en date du 16 mars 2017 : avenant n°1
24. Demande de subvention au titre de la DETR 2018 : projet d'aménagement de l'espace public en centre bourg dans le cadre de la construction du Pôle Multi-Activités
25. Point sur les subventions pour le pôle multi-activités
26. Amortissements des biens
27. Liste des décisions du Maire

En préambule, Monsieur le Maire indique d'une part que, compte tenu des incidences du dossier «organisation de la semaine scolaire » sur les tarifs municipaux (dossier n°2 initialement), il y a lieu de le reporter après ce point; d'autre part, suite au point sur l'exécution du budget 2017 après traitement des écritures de fin d'exercice, il n'y a pas lieu d'ajuster les prévisions budgétaires aussi, il est proposé de retirer la question suivante : « DM2 2017 du budget principal » ; enfin, il y a lieu d'inscrire un dossier complémentaire portant sur la liste des décisions prises en 2017 par le Maire. Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis les dossiers n° 7 et 14 adoptés à la majorité.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ reconduit sa **participation aux colonies de vacances, centres aérés, classes diverses**, au titre de l'année 2018 selon les mêmes modalités;
- ✓ autorise M. le Maire à verser la **participation de la Commune aux centres aérés, colonies de vacances** pour les enfants domiciliés sur la commune jusqu'à concurrence de 3.000,00 € avant le vote du budget ;
- ✓ accepte de verser une **avance sur subvention** de 5.000 € à l'Accueil de Loisirs sans hébergement « **Les Galopins** » après production des documents comptables de l'exercice N-1 ;
- ✓ décide de verser une aide financière de 2.142 € pour la saison 2017-2018 au Tennis Club de Vals-près-le Puy pour **l'aide à l'emploi d'éducateur sportif** ;
- ✓ octroie une subvention exceptionnelle de 200 € à la **FNACA** pour participation au financement de l'achat de plaques funéraires;
- ✓ approuve l'avenant n°2 à intervenir avec le bureau d'étude Eco-Stratégie 42 à Saint-Etienne pour un montant de 8.150,00€ HT en vue de la réalisation des études pour deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) complémentaires et la redéfinition des périmètres délimités des abords (PDA) des trois monuments historiques du centre-ville ;
- ✓ décide d'une **évolution des tarifs municipaux** (notamment restauration municipale, périscolaire, cimetière, adhésion à la médiathèque municipale, droit de stationnement taxi, salle Dourieux) selon le tableau joint en annexe n°1 ;
- ✓ actualise les modalités d'amortissement des immobilisations.

En matière de travaux et de développement du territoire, le Conseil Municipal :

- ✓ Valide un **projet d'aménagement global de qualité rue du 8 mai 1945** portant d'une part sur la reprise des réseaux (réseaux d'Alimentation en Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales) et d'autre part sur des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et de renouvellement de l'éclairage public en LED au début de l'année. Ce chantier se poursuivra avec l'aménagement de la voirie, des trottoirs et des places de stationnement au début du printemps 2018 ;
- ✓ annule et remplace la délibération du 16 novembre 2017 portant approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement du **secteur Saint Benoit Sud** réalisée par la Société Public Locale du Velay suite à une erreur matérielle et approuve les termes de l'avenant n°1 à ladite concession. (*Monsieur Max HUGUENIN et Madame Béatrice IMBERT, susceptibles d'être directement intéressés par cette affaire, quittent la séance et ainsi ne prennent part ni à la discussion, ni au vote*) ;
- ✓ approuve l'enveloppe financière du **pôle multi-activités** pour un coût global d'opération actualisé de 3 275 676,90€ HT et son plan de financement suite aux 1^{ères} décisions d'attribution de subventions des partenaires;
- ✓ décide de solliciter une subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 au titre du projet d'aménagement de l'espace public en centre bourg dans le cadre de la construction du Pôle Multi-Activités.

Les décisions suivantes ont été prises **en matière foncière** :

- ✓ Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AK23 pour l'aménagement de la voirie du Pôle multi-activités d'une superficie de 313 m², moyennant un prix de 12.520€ (*Madame Patricia*

TESTUD, susceptible d'être directement intéressée par cette affaire, quitte la séance et ainsi ne prend part ni au débat, ni au vote) ;

- ✓ Acquisition de 20 mètres carrés de la parcelle cadastrée AC 279 moyennant un prix de 400 € pour le stockage des containers des lotissements « Ladry » et « Les balcons de Ladry » ;
- ✓ Approuve le principe de mise en place d'une taxe d'aménagement présentant des taux particuliers sur le périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrites dans le cadre du futur Plan Local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve les termes des **conventions** à passer avec :

- ✓ La Clinique Vétérinaire du Rond-Point à Vals pour la réalisation des actes de stérilisation et d'identification des chats errants dans la limite d'un plafond annuel fixé à 750€ ;
- ✓ TERANA Haute-Loire relative à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire installées dans les établissements recevant du public ;
- ✓ La Communauté d'agglomération du Puy en Velay relative aux interventions réalisées par les agents communaux dans les équipements et services communautaires telles que les interventions de maintenance courante de bâtiments d'usage communautaire (le Centre Culturel André Reynaud et la crèche les Pioux à Vals), le déneigement, l'entretien des espaces verts.

Dans le domaine scolaire, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de **l'abandon des rythmes scolaires** à la fin de l'année scolaire 2017/2018 ;
- ✓ du retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 et, pour tenir compte des attentes des différentes parties (Education Nationale, familles et Commune) préconise les orientations suivantes en termes d'horaires :
 - 8h30-12h00 et 13h45-16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal :

- ✓ modifie le tableau des effectifs en supprimant divers emplois au 1er janvier 2018 compte tenu des mouvements de personnel au sein de la Collectivité et de la création de nouveaux emplois permettant aux agents de bénéficier de leur nomination au grade supérieur.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Enedis à communiquer à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay , dans le cadre de l'élaboration du Plan-Climat Énergie Territorial (PCAET), les données de consommation de l'éclairage public sous réserve que celles-ci soient préalablement ou au plus tard dans le même délai transmises à la Commune ;
- ✓ Porte la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail à 5 jours pour l'année civile 2018. Les jours d'ouverture seront différents selon les secteurs d'activité (hypermarchés et autres commerces) ;
- ✓ A pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire du 1er janvier au 7 décembre 2017 par délégations du Conseil Municipal du 16 mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Annexe n° 1 : tarifs municipaux

Objet (prix unitaire)		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1/1/ 2018
Portage repas des personnes âgées ou handicapées		5,95 €	6,00 €
Repas au restaurant scolaire (dont repas centre de loisirs)	Enfants Valladiers	3,35 €	3,40 €
	Enfants domiciliés hors commune	5,50 €	5,60 €
Périscolaire : garderie par année scolaire SEMAINE DE 4 JOURS (rentrée scolaire 2018/2019)	Valladiers	20.30 €	10,00 €
	Hors commune	25.40 €	15,00 €
Périscolaire : garderie par année scolaire SEMAINE DE 4,5 JOURS (rentrée scolaire 2018/2019)	Valladiers	20.30 €	20,30 €
	Hors commune	25.40 €	25,40 €
Périscolaire : rythmes scolaires par année scolaire	Valladiers	45.30 €	45,30 €
	Hors commune	50.40 €	50,40 €
Périscolaire : études surveillées		Gratuit	Gratuit
Droit de stationnement taxi par an		242,00 €	245,00 €
Adhésion à la médiathèque municipale par famille et par an		13,50 €	14,00 €
Mise en fourrière (par capture)		53,00 €	54,00 €
Photocopies	A4	0,30 €	0,30 €
	A3	0,50 €	0,50 €
	Recto verso	0,60 €	0,60 €
CIMENTIERE	Colombarium (case)		
	15 ans	596,00 €	611,00 €
	30 ans	1 069,00 €	1 096,00 €
	50 ans	1 425,00 €	1 461,00 €
	Concessions		
	15 ans	299,00 €	306,00 €
	30 ans	779,00 €	798,00 €
	50 ans	1 189,00 €	1 219,00 €
Vacations funéraires		20,00€	20,00 €
Terre végétale	Terre végétale chargée (le m3)	/	7,00 €
Location de la salle DOURIOUX	Valladiers	106,00 €	107,00 €
	Hors commune	211,00 €	213,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
Droits de place	Vente au déballage	Gratuit	Gratuit
	Vente par camion	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire fluides	Gratuit	Gratuit
	Installation cirques, spectacles ou expositions itinérants		
	Caution	500.00 €	500.00 €
	Forfait par semaine	308.00 €	311.00 €
	Forfait par jour supplémentaire	51.00 €	52.00 €
	Terrasses bars/restaurants		
	Jusqu'à 10m²	Gratuit	Gratuit
	> 10m² / prix par m² et par mois	3.00 €	3.00 €

Objet (prix unitaire)	Situation antérieure	Tarifs à compter du 1/1/ 2018	
Droits de place	<i>Installation des forains</i>		
	Forfait pour 2 habitations et pour 5 semaines	513.00 €	519.00 €
	Au-delà du forfait pour 2 habitations par semaine	103.00 €	104.00 €